

PROGRAMME D'AIDE AUX PATIENTS FRAGMIN^{MD} (carte numérique de paiement de la quote-part)



Votre médecin vous a remis cette carte du Programme d'aide aux patients FRAGMIN qui vous permet de bénéficier d'une aide financière couvrant jusqu'à 30 % du coût de votre ordonnance de FRAGMIN (daltéparine sodique injectable). Grâce à cette carte, votre demande peut être traitée immédiatement. Informez votre pharmacien de tout autre régime d'assurance médicaments que vous pourriez avoir et qui pourrait vous offrir une aide financière supplémentaire. Cette carte est destinée uniquement au remboursement de FRAGMIN.*

RENSEIGNEMENTS DESTINÉS UNIQUEMENT AU PHARMACIEN

Si votre patient est remboursé dans le cadre d'un régime d'assurance médicaments (public ou privé) par voie électronique, veuillez inscrire SécuritéIndemnité – Carte d'assistance au paiement FRAGMIN comme régime d'assurance SECONDAIRE. Si votre patient n'a pas accès à un régime d'assurance avec paiement direct, veuillez inscrire SécuritéIndemnité comme régime d'assurance principal. Le paiement de la réclamation doit se faire par l'intermédiaire de SécuritéIndemnité, de la façon suivante :

Tiers payeur : SÉCURINDEMNITÉ

Numéro de certificat : 00001001FD

Numéro d'identification du groupe : 37798

Numéro de l'assureur : RX

Code désignant le lien avec l'assuré : TITULAIRE DE LA CARTE (CARDHOLDER)

Centre d'assistance à l'intention des pharmacies de SécuritéIndemnité : 1-800-461-6579

CONDITIONS D'UTILISATION

Veuillez conserver votre carte FRAGMIN, car vous pourrez continuer à vous en servir aussi longtemps que votre médecin continue à vous prescrire FRAGMIN ou jusqu'à ce que le programme prenne fin. Les conditions d'utilisation de la carte FRAGMIN ou de tout autre programme d'assistance au patient peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis. Les données personnelles recueillies ne seront pas transmises au fabricant pharmaceutique ni à tout autre tiers.

Le fabricant peut modifier les montants de l'aide financière à sa discrétion.

* Couvre uniquement le coût du médicament et une marge bénéficiaire raisonnable, mais pas les frais d'exécution d'ordonnance du pharmacien.

FRAGMIN, M.D de Pfizer Health AB, Pfizer Canada SRI, licencié
© 2024 Pfizer Canada SRI. Tous droits réservés.

PP-FRA-CAN-0446-FR

